



Mission en entreprise dans le cadre des prestations pôle emploi

Par isa16, le 28/10/2009 à 14:08

Bonjour,

Suite à un déménagement, je me suis inscrite au Pôle Emploi de ma ville. Avant j'étais assistante maternelle, mais aujourd'hui je suis à la recherche d'un autre emploi. Mon conseiller du Pôle Emploi m'a conseillé de faire une mission de validation de projet professionnel avec des entreprises. J'ai trouvée toute seule une entreprise dont son domaine est la vente de décoration intérieure. Durant cette période ma position était définie comme vendeuse. Cette mission avait pour durée 15 jours, du 19 octobre 2009 au 31 octobre 2009. On m'avait laissé entendre qu'il y aurait une possibilité qu'on m'offre un CDD de deux mois après "ce stage", or la deuxième semaine, voulant savoir si il y aurait une suite, j'ai demandé si je pouvais espérer ce CDD. Malheureusement, la réponse fut négative, et donc n'étant pas rémunérée j'ai décidée d'arrêter le stage car celui ci occasionnée des frais à ma charge personnelle. J'ai prévenu mon conseiller de l'arrêt de mon stage, qui l'a très mal prit, ayant rendez-vous demain avec lui, je voudrais savoir tout d'abord est que c'est normal que "ce stage" ne soit pas rémunéré par les assedics et de plus j'aimerais savoir mes droits. Merci de me répondre.
Cordialement.